



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 38213

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet de la crise de la filière avicole. Les aviculteurs réclament le maintien du soutien européen aux exportations au niveau actuel jusqu'en 2006, ainsi que des aides directes aux producteurs afin de faire face à la concurrence étrangère, tout en conservant la qualité des produits, ainsi que la maîtrise sanitaire des élevages. En effet, selon l'étude réalisée en 1999 par le Comité régional avicole breton, le prix de revient du kilo des poulets en chair atteint 4 francs en France alors qu'il n'est que de 2,20 francs au Brésil, ou encore de 3,10 francs aux Etats-Unis. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de donner suite aux revendications des aviculteurs en ce qui concerne le maintien des aides européennes aux exportations.

Texte de la réponse

La possibilité de report budgétaire d'une campagne GATT à l'autre est effectivement prévue, hormis pour le passage de la cinquième et la sixième campagne. Cependant, ce sont les plafonds en volume qui sont les plus contraignants. En effet, les contraintes qui s'imposent à l'Union européenne du fait des accords de Marrakech sont telles que les volumes pouvant bénéficier de restitutions à l'exportation sont soumis à une réduction graduelle programmée. Ils baisseront ainsi, en juin 2000, pour la sixième année consécutive. Or, ces volumes sont totalement utilisés chaque année par les opérateurs. Le contingent concernant le poulet entier à destination du Proche et Moyen-Orient, dont bénéficient essentiellement les opérateurs français, a été préservé jusqu'à présent au détriment des pièces de découpe, et le ministre de l'agriculture et de la pêche continuera à mettre en avant le caractère traditionnel et spécifique de ce produit, qui doit rester la priorité dans la défense de nos intérêts à Bruxelles, pour le secteur avicole. En revanche, la Commission dispose encore d'une marge de manoeuvre sur le niveau des restitutions ; l'enjeu consiste à permettre aux opérateurs français de rester compétitifs face à nos principaux concurrents, notamment brésiliens, grâce au maintien des restitutions à un niveau suffisant. La fixation à un tel niveau des restitutions à l'exportation est défendue avec insistance par la France auprès de la Commission.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38213

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6766

Réponse publiée le : 28 février 2000, page 1282